

M. Kempling: Et la dépense de \$4,000 par mois?

● (1500)

M. Cosgrove: Madame le Président, il est très facile pour n'importe quel député de cette Chambre de prendre une dépense en particulier et de la monter en épingle. Mais je demanderais aux députés de prendre également en considération l'engagement accru du gouvernement à l'égard par exemple des plus démunis, des coopératives, des organismes à but non lucratif et des personnes à revenu moyen et faible, dans tout le pays, qui ont reçu de l'aide récemment grâce à l'augmentation des dépenses publiques en leur faveur.

Des voix: Bravo!

* * *

VIA RAIL

LA RÉDUCTION DANS LES SERVICES-VOYAGEURS—ON
DEMANDE AU MINISTRE DE RÉÉtudIER SA DÉCISION

L'hon. Don Mazankowski (Végréville): Madame le Président, j'ai une question à poser au ministre des Transports. Considérant le niveau record du chômage actuel et la réduction de 20 p. 100 annoncée par le ministre des Transports le 27 juillet dans les services de Via Rail, qui va toucher directement 1,600 emplois de cheminots et des centaines d'autres indirectement, et considérant que cette décision va créer de sérieuses difficultés à des millions d'usagers canadiens de ces trains, et je passe sur les effets économiques de la mesure, en particulier sur le plan du tourisme, et considérant que depuis la déclaration du ministre nous avons un nouvel accord énergétique qui devrait faire passer le prix de l'essence à \$4 le gallon, ce qui en soi va nécessiter un développement plutôt qu'une réduction des transports publics, et compte tenu donc de ces faits nouveaux, je demanderai au ministre s'il ne veut pas réétudier cette décision arbitraire, illogique et à courte vue qu'il annonçait dans sa conférence de presse du 27 juillet, empêchant ainsi le Parlement, la société et l'opinion publique de donner leur avis sur cette décision?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, voilà une question assez difficile puisque mon ami a posé au moins trois questions dans la même phrase: l'énergie, les effets sur l'emploi et d'autres questions.

J'ai une suggestion à lui faire. Il y a une chose qui m'a manqué au cours de l'été. C'est l'impossibilité dans laquelle je me suis malheureusement trouvé de rencontrer mes collègues des deux côtés de la Chambre pour expliquer cette décision prise le 27 juillet. S'il veut collaborer avec d'autres, je suis certain qu'on trouvera un moyen de me faire inviter à comparaître devant le comité des transports, et alors j'irai expliquer et justifier la politique à l'égard des questions que le député a posées.

M. Mazankowski: Madame le Président, je suis sûr que le ministre sait parfaitement que les audiences que nous avons tenues étaient publiques et ouvertes à tous les Canadiens ou tous les groupes de Canadiens désireux de s'y faire entendre et il aurait certainement été le bienvenu. En fait, un grand nombre de libéraux, des députés qui se disent libéraux mais qui ont maintenant des doutes à ce sujet, ont comparu devant

Questions orales

nous, comme l'ont fait des députés d'autres partis politiques. Pour que tout soit bien clair, madame le Président, le ministre nous répond-il vraiment qu'il est disposé à renvoyer cette question au comité permanent des transports avant qu'une décision ne soit prise? Si le ministre agissait de la sorte, les Canadiens pourraient peut-être croire que subsiste au moins un semblant de démocratie dans leur pays. Sinon, le ministre rompt manifestement avec la tradition, les coutumes historiques, voire même une convention.

M. Pepin: Madame le Président, je n'avais pas l'intention de faire cela. Voilà ce à quoi je pensais: pendant l'été, le comité avait pour mandat d'étudier de façon générale les questions de transport au Québec et en Ontario, si ma mémoire est bonne. Il me semble que si le comité avait voulu obtenir des explications sur notre politique, il aurait pu le faire dans les limites de ce mandat.

Mon honorable ami dit vrai lorsqu'il affirme que 1,600 employés de Via, du CN ou du CP seront touchés. Il doit également savoir que nous entendons faire face à la situation par le biais d'un programme de 30 millions de dollars prévoyant des mesures de pré-retraite, de recyclage et ainsi de suite. Il y a des réponses aux trois questions qu'il a posées et j'attends impatiemment l'occasion de les donner.

ON DEMANDE AU MINISTRE DE SAISIR LE COMITÉ PERMANENT
DE LA QUESTION DE L'ABANDON DE CERTAINS
SERVICES-VOYAGEURS

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Madame le Président, ma question s'adresse elle aussi au ministre des Transports que l'on a décrit comme le pire fléau à s'abattre sur les trains de voyageurs depuis Jesse James: ce dernier s'attaquait à main armée aux convois ferroviaires alors que le ministre des Transports prive 1.2 million d'usagers des services de VIA Rail.

Puisque le gouvernement fédéral s'est soustrait aux audiences publiques de la Commission canadienne des transports, qu'il a été sourd aux demandes du public réclamant de meilleurs services ferroviaires et qu'il a violé des ententes statutaires et des lois fédérales et provinciales, le ministre saisira-t-il du moins dès maintenant la CCT de cette question de l'abandon de services aux voyageurs ou en saisira-t-il le comité permanent des transports? Au lieu de se contenter de convoquer une conférence pour expliquer ce qu'il a déjà fait, confiera-t-il la question au comité de façon que ce dernier ait la possibilité de réparer le tort qui a déjà été fait? Y songera-t-il?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, j'ai déjà expliqué bien des fois pourquoi le gouvernement estime devoir procéder par voie de décret du conseil, ce qui est d'ailleurs parfaitement légal. Il y a essentiellement deux raisons. Tout d'abord, on avait déjà saisi la CCT de la question en 1976 et les résultats n'avaient pas correspondu à ceux que l'on aurait pu escompter. Voilà la première raison. La seconde, c'est tout simplement parce que si nous avions saisi la CCT de la question, il nous aurait fallu lui donner des indications ou des directives que mes honorables amis auraient considérées comme autant d'ordres donnés à la CCT.